

FONDS EXEMPLAR D'INVESTMENT GRADE
(le « Fonds »)
PROCURATION SOLLICITÉE PAR LA DIRECTION

L'investisseur soussigné nommé par la présente James McGovern ou, à défaut, Robert Maxwell, chacun étant un administrateur et un dirigeant d'Arrow Capital Management Inc. (« Arrow »), le fiduciaire et gestionnaire du Fonds, ou, plutôt que l'une ou l'autre des personnes précitées, _____, pour agir à titre de fondé de pouvoir pour le compte du (de la) soussigné(e) avec pouvoir de substitution, afin d'assister et de voter pour le/la soussigné(e) à l'**Assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds devant être tenue** aux bureaux d'Arrow, 36 rue Toronto, bureau 750, Toronto (Ontario) M5C 2C5 jeudi, le 17 juin 2021, à 10 h (heure de Toronto), et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, et d'y agir pour le compte du (de la) soussigné(e), et le/la soussigné(e) révoque par la présente toute procuration donnée antérieurement en rapport avec cette assemblée.

Les instructions spécifiques du fondé de pouvoir sont comme suit :

VOTER EN FAVEUR OU VOTER CONTRE ou, si aucun choix n'est indiqué, de VOTER EN FAVEUR, de la résolution approuvant la fusion du Fonds Exemplar d'Investment Grade dans le Fonds Alternatif Arrow EC Avantage Revenu, telle que décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée le 7 mai 2021 ci-jointe.

Les droits de vote rattachés aux parts représentées en vertu de la présente procuration seront exercés conformément aux instructions contenues dans la procuration. Si une procuration signée est reçue, mais qu'aucune instruction n'est donnée concernant la question ci-dessus, les droits de vote rattachés aux parts seront exercés en faveur de cette question. La présente procuration confère également un pouvoir discrétionnaire au fondé de pouvoir nommé ci-dessus de voter à l'égard des modifications à la question ci-dessus, ou à l'égard des autres questions qui peuvent être présentées régulièrement à l'Assemblée extraordinaire ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

SIGNÉE ET DATÉE LE _____ jour de _____ 2021

Signature du porteur de parts

Nom du porteur de parts (En lettres moulées)

Veillez lire au verso.

NOTES :

- 1. Les porteurs de parts ont le droit de voter à l'Assemblée extraordinaire, soit en personne ou par l'entremise d'un fondé de pouvoir.** Si vous êtes incapable d'être présent(e) à l'Assemblée extraordinaire, veuillez compléter, dater et signer le présent formulaire, en prenant soin de signer votre nom exactement tel qu'il apparaît au verso du présent formulaire, et retourner le formulaire dans l'enveloppe ci-jointe fournie à cette fin. Si le porteur de parts est une société, la procuration doit être dûment signée par un dirigeant ou un mandataire de la société dûment autorisé. Si la procuration est signée par un mandataire, le document qui confère le pouvoir au mandataire de signer la procuration doit être joint à la procuration.

Si les parts sont inscrites au nom d'un exécuteur, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, veuillez signer exactement tel que les parts sont inscrites. Si les parts sont inscrites au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être écrit en lettres moulées dans l'espace fourni à cette fin, la procuration doit être signée par le représentant légal et son nom doit être écrit en lettres moulées sous sa signature, et la preuve de son pouvoir de signer pour le compte du porteur de parts doit être jointe à la présente procuration.

Dans plusieurs cas, des parts dont un porteur est le propriétaire véritable (un « Propriétaire non-inscrit ») sont inscrites au nom d'un négociant ou d'un courtier en valeurs mobilières ou d'un autre intermédiaire, ou d'un dépositaire. Les Propriétaires non-inscrits, en particulier, doivent examiner les rubriques « SOLLICITATION DE PROCURATIONS ET INSTRUCTIONS DE VOTE - Propriétaires non-inscrits » dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe et suivre soigneusement les instructions qui sont fournies.

- 2. Pour être valide, la présente procuration doit être signée et reçue par Arrow Capital Management Inc. au 36 rue Toronto, bureau 750, Toronto (Ontario) M5C 2C5 (elle peut être envoyée par télécopieur au (416) 323-3199) au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux le jour qui est 48 heures avant le début de l'Assemblée extraordinaire ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement (excluant les samedis et les jours fériés), ou remise au président de l'Assemblée extraordinaire avant le début de celle-ci.**
- 3.** Tous les propriétaires inscrits de parts doivent se reporter à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe pour obtenir des informations additionnelles sur la façon de compléter la présente procuration et son utilisation, ainsi que d'autres informations relatives à l'Assemblée extraordinaire.
- 4. Les personnes nommées dans la présente procuration sont des représentants du gestionnaire du Fonds. Vous avez le droit de nommer une autre personne pour vous représenter à l'Assemblée extraordinaire. Si vous désirez nommer une autre personne pour vous représenter à l'Assemblée extraordinaire, insérez le nom de cette autre personne dans l'espace en blanc prévu à cette fin. La personne que vous nommez pour vous représenter à l'Assemblée extraordinaire n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds.**
- 5.** Si une part est détenue par deux personnes ou plus, l'une ou l'autre de ces personnes présente ou représentée par un fondé de pouvoir à l'Assemblée extraordinaire peut, en l'absence de l'autre ou des autres personne(s), exercer les droits de vote rattachées aux parts détenues, mais si plus d'une de ces personnes est présente ou représentée par un fondé de pouvoir, elles doivent exercer ensemble les droits de vote rattachées à ces parts.
- 6.** Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu à cette fin, elle est réputée par Arrow être datée le même jour que celui de sa mise à la poste.